

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du mercredi 27 mars 2024

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Procurations : 1
Absents : 0
Votants : 11

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Beauzelle s'est réuni le **mercredi 27 mars 2024, à dix-huit heures**, à la mairie temporaire, 6 rue du Pigeonnier, sous la Présidence de Monsieur Patrice Rodrigues, Président.

PRESENTS : Patrice RODRIGUES, Christine WEBER, Géraldine FORCADA, Marilyne LACROIX, Marie-Paule ROTH, Claudie BARBANCE, Catherine BAYLONGUE-HONDAA, Jean-Claude BELENGUER, Michel NOTO, Yves DEYCARD.

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Madame FLORES à Madame Barbance.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Virginie MENAGER.

I. ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire

ADMINISTRATION GENERALE

2. Adhésion à la FIGO (Fédération interdépartementale Garonne Occitanie)

II. PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS COMMUNICABLES

FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Patrice RODRIGUES, Président, informe l'assemblée que chaque année, le vote du budget primitif doit être précédé 2 mois avant d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année.

Il rappelle que dans le cadre de la loi « Notre », l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des Communes en accentuant l'information des conseillers municipaux.

A noter que l'article L.2312-1 du C.G.C.T. modifié par la loi concerne les C.C.A.S., puisque cet article précise que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

Désormais, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024

DE L'AUTORISER à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (11 voix) :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024

D'AUTORISER le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Adhésion à la FIGO (Fédération interdépartementale Garonne Occitanie)

Monsieur Patrice RODRIGUES, Président, explique à l'assemblée que la FIGO (Fédération interdépartementale Garonne Occitanie) est une association Loi 1901 dont les principaux adhérents sont issus des 8 départements de l'Occitanie de l'ouest. Les membres se

retrouvent sur des valeurs communes de reconnaissance de la dignité humaine, de solidarité et de démocratie inscrites dans la charte fédérale nationale.

La FIGO a pour rôle de :

- Regrouper les centres sociaux, les espaces de vie sociale, et les associations locales mettant en œuvre les mêmes finalités et démarches,
- Susciter la mutualisation de leurs réflexions et de leurs compétences, mettre en œuvre une politique d'actions communes entre les centres et en particulier un centre ressources d'appui aux initiatives collectives d'habitants,
- Assurer la formation des acteurs : bénévoles, élus, professionnels,
- Accompagner la création, le développement des structures et soutenir leurs actions,
- Représenter le réseau des centres sociaux auprès des instances concernées,
- Soutenir une politique de développement social local et d'innovation sociale.

En se fédérant ainsi, les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les associations de la région se mettent en réseau pour mutualiser leurs capacités, pour partager les difficultés, négocier ensemble des financements, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir dans le sens d'une société plus solidaire.

L'adhésion à la fédération est payante. Le mode de calcul et le montant de la cotisation annuelle varient en fonction des charges de fonctionnement du Centre Social de l'année précédente.

Pour 2024, la cotisation s'élèvera à 864 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion à la FIGO.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (11 voix) :

D'EMETTRE un avis favorable à l'adhésion à la FIGO,

PRECISE que le montant de l'adhésion, soit la somme de 864 € est prévue au budget 2024 du C.C.A.S.

QUESTIONS DIVERSES

-Un membre du Conseil d'Administration s'interroge sur une éventuelle erreur qui se serait glissée dans le DOB, à savoir un montant de recette de l'exercice de 353 748 € noté dans le tableau « Reprise et affectation des résultats au BP 2024 », et un montant de produits de fonctionnement de 351 504 noté dans le « Résultat de l'exercice 2023 ». Après vérification auprès du service Finance, l'explication est la suivante : les produits de fonctionnement (p. 6) dont le montant total s'élève à 351 504 € ne concernent que le fonctionnement et ne prennent pas en compte les opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables ne générant aucun flux financier.

Dans ce cas précis pour 2023, le delta (2 244 €) provient d'une subvention amortissable. Il en était de même pour 2022.

-Magali Hervier, l'agent d'accueil recrutée à mi-temps, pour un CDD de 6 mois, est arrivée

dans le service le 11 mars dernier.

-La navette senior sera inaugurée en présence de Monsieur Rodrigues, de Madame Sabiron, des membres du Conseil d'Administration, des élus de la commune et du personnel du CCAS, le jeudi 23 mai à 17h30 devant le CCAS.

Nous avons actuellement 10 inscrits et 2 trajets ont été effectués. Monsieur Rodrigues précise qu'en discutant avec ses collègues maires, la mise en place d'un tel service demande souvent du temps pour démarrer.

-La mutuelle communale sera opérationnelle comme prévu, à compter du 1^{er} mai prochain. L'analyse des dossiers présentés par les 3 candidats est actuellement en cours.

-Madame Weber, concernant les échanges au sujet des animations proposées par le Centre Social, rappelle les contraintes posées par la CAF, qui finance nos actions à hauteur de plus de 100 000 €, avec l'obligation d'atteindre un public venant de tous horizons, en particulier le public précaire, d'accueillir les familles et l'obligation de veiller à la mixité sociale. C'est dans cette optique que le Centre Social cherche à recentrer ses actions vers un public qui ne fréquente pas habituellement la structure et que des actions hors les murs sont prévues. Cela n'empêche pas le Centre Social de continuer à proposer des actions socio-culturelles pour les adhérents qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

La secrétaire de séance,

Virginie MENAGER



Le Président,

Patrice RODRIGUES,

